

Gestion améliorée des autres ressources partagées

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
2. Amélioration de la gestion de l'eau
3. Développement durable des exploitations agricoles
- 4. Gestion améliorée des autres ressources partagées**
5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés
6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités
7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

Le programme comporte trois composantes : i) gestion des ressources forestières et fauniques, ii) gestion de la transhumance et iii) gestion des ressources halieutiques. Il est une réponse aux différents problèmes récurrents constatés dans ces domaines.

Objectifs et Résultats Attendues

Les objectifs globaux du programme sont de contribuer d'une part, à la réhabilitation et à la gestion durable des ressources forestières, fauniques, pastorales et halieutiques; et d'autre part, à assurer le déplacement sécurisé des éleveurs et de leurs troupeaux entre le Burkina Faso et les autres pays membres de la CEDEAO.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES ET FAUNIQUES

Objectif : dans ce volet il s'agira de : (i) capitaliser les initiatives nationales et sous-régionales développées en matière de gestion concertée des ressources forestières et fauniques transfrontalières ; (ii) mettre en place des mécanismes efficaces de concertation pour la gestion durable

des ressources forestières et fauniques partagées; (iii) promouvoir dans les zones d'intervention, la gestion durable des ressources forestières et fauniques ; (iv) renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion durable et décentralisée des ressources forestières.

Résultats attendues :

- (i) Le doublement des superficies de forêts plantées qui passeront de 10 000 ha à 20 000 ha par an à l'horizon 2015 ;
- (ii) L'aménagement de 500 000 ha de forêts naturelles de l'État et des collectivités territoriales ;
- (iii) La capitalisation des initiatives nationales et sous-régionales développées en matière de gestion concertée des ressources forestières et fauniques transfrontalières ;
- (iv) La mise en place des mécanismes efficaces de concertation pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques partagées ;
- (v) Le renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion durable et décentralisée des ressources forestières.

Coût estimatif : Le coût estimatif de cette composante est

d'environ de 15,6 milliards de FCFA sur la période de 2009 à 2015.

GESTION DE LA TRANSHUMANCE

Objectif : De par sa position géographique, le Burkina Faso est un passage obligé pour les éleveurs des autres pays en partance vers les pays côtiers. Cependant, les pistes de transhumance munies des infrastructures d'élevage sont insuffisantes et les conflits récurrents sur l'exploitation des ressources sont de plus en plus fréquents au fil des ans. Les axes d'intervention sont : (i) identification et balisage de pistes de transhumance ; (ii) valorisation des pistes à bétail, (iii) aménagement des parcours ; (iv) renforcement des capacités des acteurs ; (v) concertation inter états ; (vi) fonctionnement et suivi évaluation.

Résultats attendues

- (i) L'identification et le balisage de 10 000 km de pistes nationales et internationales de bétail pour la transhumance ;
- (ii) La négociation et le balisage de 430 aires de repos assorti de cartes ;
- (iii) L'adoption des textes de reconnaissance officielle pour sécuriser les pistes et les aires de repos ;
- (iv) La valorisation des pistes à bétail par la mise en place d'une infrastructure d'hydraulique pastorale, de santé animale et d'alimentation du bétail.

Coût estimatif : Le coût estimatif de cette composante est d'environ de 43,9 milliards de FCFA sur la période de 2009 à 2015.

GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Objectif : Ce volet cherche à contribuer durablement à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par une valorisation rationnelle des potentialités halieutiques. Plus spécifiquement, cette composante vise à :

- (i) Accroître la production aquacole de 60 pourcent par an pendant cinq ans ;
- (ii) Accroître durablement la production de la pêche de capture de 5 pourcent par an ;
- (iii) Assurer une gestion durable des pêcheries transfrontalières et/ou exploitées par plusieurs nationalités

Coût estimatif : Le coût estimatif de cette composante est d'environ de 10,5 milliards de Francs CFA sur la période de 2009 à 2015.

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le programme « Gestion Améliorée des Autres Ressources Partagées » est à l'échelle du pays. Toutefois, on note des spécificités liées aux zones agro écologiques.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût estimatif du sous-programme s'élève à 70,3 milliards de FCFA sur la période 2009 à 2015. Les ressources disponibles pour financer les projets et programmes relatifs à la gestion améliorée des autres ressources partagées sont estimées de 47,5 milliards de francs CFA. Le gap à rechercher pour la mise en œuvre des différentes composantes du programme est estimé à 22,8 milliards de FCFA.

Tableau 1 – Coûts programme 4 : Gestion améliorée des autres ressources partagées (milliards de FCFA)

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION	Coûts par année							Coûts Totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
1. Gestion des ressources forestières et fau- niques	3,1	3,3	2,7	1,7	1,6	1,6	1,6	15,6
2. Gestion de la transhumance	5,61	6,8	7,2	7,0	5,8	5,8	5,8	43,9
3. Gestion des ressources halieutiques	1,9	1,7	1,5	1,9	1,2	1,2	1,2	10,5
TOTAL	10,6	11,8	11,4	10,6	8,6	8,6	8,6	70,3